



Assemblée générale 7 juillet 2008

Rapport financier sur l'exercice 2007.

1 – Présentation des résultats d'exploitation

Le volume global financier est très faible en charges : 27 219,03 (370 000 en 2006). Il reflète la mise en stand-by des activités de l'association en 2007.

En produits, l'exploitation passe de 375 000 à 137 322 €. Ce montant correspond (hormis une subvention de 4000 euros) au remboursement des dépenses liées au programme européen ALIS qui entraîne (et à l'annulation des restrictions de prise en charge des dépenses qui avaient été envisagées par EuropAid) qui entraîne l'annulation des provisions pour risque et un produit exceptionnel.

Le résultat d'exploitation est donc excédentaire de 110 000 euros environ.

2 – Structure du budget

La structure des recettes est la suivante :

- produits exceptionnel : 66 000 €
- Reprise de provisions pour risques 65 000 €
- subvention privée : 4 000 €
- Adhésions : 260 € (860 € en 2006)

Les charges d'exploitation 27 000 €, sont limitées aux charges de gestions courantes et de quelques frais d'activité.

3 – Commentaires

• Immobilisations

Les immobilisations sont liés à la réalisation du centre de ressources i-jumelage : 35 694 €. Cet investissement est amorti sur 2 années.

• Créances

La seule créance encore active reste le financement du projet i-jumelage par l'INTIF (deuxième et troisième partie de la subvention).

• Provisions pour risque

La provision pour risque de non réalisation du contrat ALIS - EuropAid est annulée.

4 - conclusion

L'année 2007 est une année avec très peu d'activité. L'association n'a plus d'activité au cours de l'exercice 2007. Les dernières créances ont été encaissées et les dettes payées à l'exception

d'engagements pris vis à vis de France Telecom et de l'INTIF pour le projet i-jumelage en Afrique.

Le solde du financement ALIS a été perçu en fin d'année. Il donne lieu à une forte provision de trésorerie (215 000 euros) correspondant à des dépenses à réaliser en 2008 et 2009.

L'année s'achève sur un excédant important, conséquence de l'issue très favorable du contrat @lis alors que la gestion de la situation avait été très prudente : licenciement des personnels de l'association et mise en stand-by des activités.